

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Nous espérons que vous vous portez bien et que le confinement et sa sortie progressive vous sont supportables mais peut-être aussi qu'il est l'occasion de réfléchir à notre société. Une chose est sûre en tout cas, notre coopérative n'est pas restée inactive même si on a dû se contenter de contacts par ordinateur interposé ! Voici donc quelques informations sur les évolutions récentes.

Carte blanche énergie citoyenne

Comme l'indique une récente carte blanche parue dans Le Vif à l'occasion de la récente journée de l'énergie citoyenne : *« L'après Covid ne peut pas ressembler à l'avant Covid. Là-dessus, nous sommes (quasiment) tous d'accord. Notre modèle de société a montré ses limites. Cette crise a mis en lumière la fragilité de notre système économique, notre dépendance par rapport au marché globalisé, l'absurdité d'une consommation low cost. En à peine deux mois, l'édifice a vacillé. Chez beaucoup d'entre nous, un vrai questionnement par rapport à notre mode de vie et à nos priorités s'est imposé. Un changement de cap s'annonce. Et nombreux sont celles et ceux qui se demandent « comment faire ? » »*. Lire la suite sur : <https://www.levif.be/actualite/environnement/14-mai-journee-de-l-energie-citoyenne/article-opinion-1288037.html>

Nous pensons que les coopératives citoyennes énergétiques et leurs initiatives (comme Cociter) sont parmi les initiatives déjà là qui montrent et tracent le chemin. Faisons ensemble de cette crise une opportunité de grandir.

Assemblée générale Champs d'Énergie

Vous aurez vraisemblablement déjà noté le report de la date de notre Assemblée Générale. Nos statuts prévoient que nous tenions notre Assemblée Générale le dernier lundi de mai. Nous ne pourrions évidemment pas tenir une telle AG en présence de tout le monde comme nous le faisons d'habitude. Or ce moment de rencontre est très important pour la vie de la coopérative. Nous avons donc décidé de procéder en deux temps : postposer l'Assemblée générale de quelques semaines (au lundi 22 juin à 19h30) et la tenir par visioconférence, d'une part, convoquer une autre AG dans la deuxième partie de l'année dès que et si les réunions sont à nouveau possibles, d'autre part.

Merci de bloquer déjà la date du 22 juin dans votre agenda. Vous recevrez d'ici peu : la convocation officielle ainsi que les documents utiles, dont le rapport d'activités et les comptes de résultats et bilan 2019, le budget prévisionnel 2020/2021. Vous recevrez aussi dans ce prochain message une description des modalités pratiques pour assister à l'assemblée, poser vos questions et participer aux votes.

Vous pouvez aussi, toutes et tous, proposer votre candidature au Conseil d'administration. Deux postes sont en effet à pourvoir. Pour ce faire, vous pouvez adresser votre candidature motivée au Président du Conseil d'administration (quentin.m@champsdenergie.be) avant le 15 juin.

Groupes de travail au sein de notre coopérative

Suite à l'Assemblée Générale d'octobre 2019 il a été décidé de démarrer plusieurs groupes de travail :

1. Communication
2. Gestion financière
3. Règles de gouvernance
4. Biomasse
5. Photovoltaïque

Cette initiative a rencontré un beau succès puisque plus de quarante coopérateurs se sont portés candidats et ont participé à une réunion de préparation en février 2020. Cet enthousiasme fait chaud au cœur et devrait déboucher à moyen terme sur des développements intéressants au sein de notre coopérative !

Ces groupes ont déjà commencé à travailler. Voici en bref où ils en sont :

- Le groupe communication s'attelle à la mise à jour du site internet (qui devrait être en ligne dans le courant du mois de juin 2020)
- Le groupe finance prépare des propositions en ce qui concerne l'affectation des résultats (réserve financière, engagement de personnel, financement de projets) et une politique de dividendes
- Le groupe gouvernance prépare une révision des statuts de la coopérative pour tenir compte notamment du nouveau code des sociétés et associations
- Le groupe biomasse a entamé une réflexion sur une demande qui nous a été adressée pour participer au financement d'un projet de biométhanisation à Farciennes
- Le groupe photovoltaïque met l'accent pour l'instant sur l'acquisition de compétences techniques de base pour chacun de ses membres.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'avancement du travail d'un de ces groupes ou si vous voulez vous joindre à l'un d'entre eux, n'hésitez pas à nous contacter soit via notre mail (info@champsdenergie.be), soit via notre site (rubrique « C à vous », sous-menu « Je m'implique au sein de la coopérative »).

Vous n'avez pas suffisamment de temps pour vous investir dans un groupe de travail mais vous êtes prêt/e/s à nous offrir une aide ponctuelle, n'hésitez pas non plus à nous le faire savoir.

Appel à l'épargne

La vie au sein de la coopérative est basée sur la participation active des coopérateurs dans le cadre du processus de prise de décision d'une part (sur le principe « un homme, une voix ») mais aussi par :

- la mise à disposition de l'expertise des membres qui composent la coopérative
- un support financier pour pouvoir développer des projets.

Vous savez que Champs d'énergie a déjà plusieurs réalisations à son actif :

- notamment l'installation de deux centrales photovoltaïques
- mais aussi bien sûr la construction d'une éolienne dans le parc situé le long de la E42 à hauteur de Marchovelette.

Toutefois, notre coopérative entend bien continuer à développer de nouveaux projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, plusieurs projets sont à l'étude en ce qui concerne le domaine éolien :

- 1) à Liernu en partenariat avec Nosse Moulin
- 2) à Boneffe avec Hesbénergie
- 3) à Courrière avec Storm
- 4) à Saint Germain avec une société agricole.

Champs d'énergie souhaite également continuer le développement de projets photovoltaïques (tiers investissement dans des installations de panneaux photovoltaïques, en partenariat avec des entreprises locales). Enfin, les possibilités offertes par la biométhanisation et la valorisation de la biomasse (filiale bois-énergie) seront étudiées.

Nous avons donc décidé de lancer très prochainement un nouvel appel visant à :

- recruter de nouveaux coopérateurs
- renforcer les capacités financières de la coopérative.

Nous comptons donc sur vous ! Vous pouvez participer d'une part en parlant de Champs d'Energie autour de vous, et d'autre part en augmentant votre participation financière (le plafond des contributions individuelles a été relevé à 8.000 euros).

Toutes les informations concernant cet appel seront sur le site internet et sur notre compte Facebook dès qu'il sera lancé.

Eolienne de Marchovelette

Notre éolienne se porte bien !

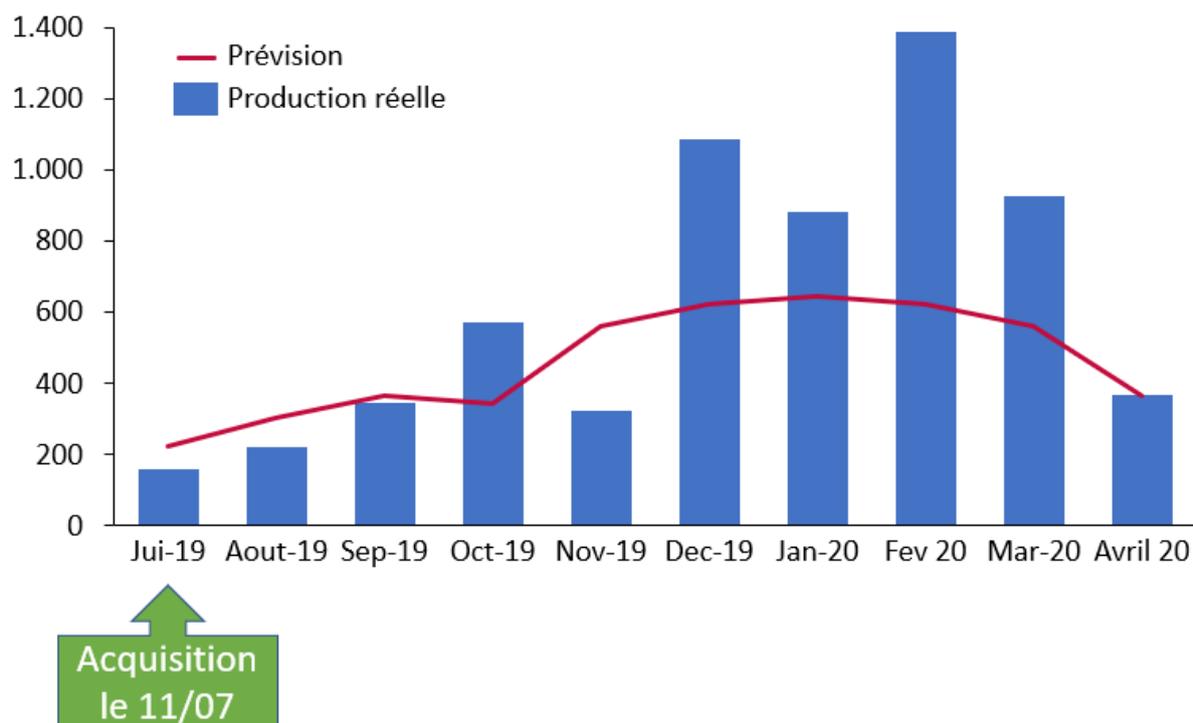
Depuis notre acquisition, notre éolienne a produit plus de 6000 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 1500 ménages !!

Si les débuts furent très peu venteux (Juillet et Aout 2019) et une panne nous coûta 2 semaines de production en novembre, les mois exceptionnels de décembre 2019 à mars dernier ont permis de dépasser nettement nos prévisions prudentes.

Au final, malgré un prix de vente de l'électricité légèrement inférieur à nos estimations, les revenus de l'éolienne sont alignés avec le plan financier initial.

Lors de l'assemblée générale de Marchôvent en fin avril 2020, les représentants de Champs d'Energie ont d'ailleurs partagé avec plaisir ces nouvelles à nos partenaires : la commune de Fernelmont et les coopératives citoyennes Nosse Moulin et Hesbénergie."

Production mensuelle et prévision [MWh]



Lumiwind

Les habitants de l'entité de Fernelmont ont reçu durant le mois de mai un courrier en provenance de la coopérative « Lumiwind » pour les inviter à investir dans la production d'électricité éolienne (à Marcholette et Turnhout). Certains coopérateurs nous ont posé des questions à ce sujet ... il nous a semblé opportun donc de vous donner quelques informations.

Lumiwind est ce que l'on appelle une « coopérative industrielle » et à ce titre, elle ne répond pas à la même dynamique que les coopératives citoyennes. Lumiwind est un outil au service de l'entreprise qui l'a mise en place (Luminus). Elle met en avant surtout une rentabilité financière ; il faut savoir toutefois que la coopérative n'est pas propriétaire des éoliennes et qu'en outre les coopérateurs ont relativement peu de pouvoir de décision dans sa gestion.

Faut-il pour autant la rejeter au motif qu'elle n'appliquerait pas rigoureusement les principes que l'on aimerait retrouver dans une coopérative ? Les coopératives citoyennes ont aujourd'hui besoin des groupes industriels du secteur de l'énergie. En fait, dans le développement de la capacité éolienne, trois types d'acteurs doivent pouvoir être impliqués, à travers des partenariats Public – Privé – Citoyens. Dans cet esprit, la Région Wallonne encourage la participation des communes et des coopératives agréées par le [Conseil National de la Coopération](#).

Ce qui pose question ici, c'est le développement par les grands groupes industriels (Luminus dans le cas présent) d'une structure qui prend le nom et l'apparence d'une coopérative (Lumiwind) tout en étant éloignée de ce qui fait le ciment des coopératives citoyennes actives dans le secteur.

Il est important donc de bien s'informer pour être en mesure d'opérer une distinction qualitative entre coopératives citoyennes et coopératives industrielles. Financité vous propose notamment une [plateforme](#) qui a pour but de recenser les entreprises d'économie sociale, labellisées et donc porteuses de projets à haute plus-value sociale.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez notamment regarder la petite [vidéo](#) de REScoop ou lire l'[analyse détaillée](#) préparée par SAW-B, fédération d'entreprises d'économie sociale.